



GALAAD en quelques mots

À quoi sert GALAAD ? Qui l'utilise ?

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent des personnes âgées de moins en moins autonomes dont les besoins en soins augmentent. L'enveloppe de crédits que les agences régionales de santé allouent à ces établissements en remboursement des prestations de soins qu'ils délivrent est déterminée à la fois par le degré d'autonomie des résidents accueillis dans l'établissement (mesuré par la grille AGGIR) et par les soins médicotechniques requis par les résidents compte tenu de leurs pathologies (mesurés par l'outil PATHOS), ce qu'on appelle la « coupe AGGIR-PATHOS ».

L'application GALAAD est utilisée pour le suivi des « coupes AGGIR-PATHOS ».

Les médecins coordonnateurs des EHPAD et des USLD qui évaluent le degré d'autonomie des résidents accueillis dans l'établissement, ainsi que les besoins en soins médicotechniques requis au vu de leurs pathologies, **saisissent les données anonymisées recueillies lors de ces « coupes » dans GALAAD.**

Les médecins valideurs des conseils départementaux, chargés de valider la « coupe AGGIR », **et ceux des agences régionales de santé**, chargés de valider la « coupe PATHOS », ont ainsi **accès à ces données anonymisées à partir de l'application.** Ils peuvent alors les analyser avant de **valider la coupe** dans l'établissement.

La CNSA exploite également les données anonymisées recueillies par les médecins coordonnateurs à des fins statistiques pour caractériser les résidents des EHPAD, constater l'évolution de leurs pathologies et adapter la politique nationale de médicalisation des établissements.

Une nouvelle version de GALAAD depuis janvier 2015

Depuis janvier 2015, la CNSA a mis en service une nouvelle version de l'application qui s'adapte au nouveau dispositif de validation conjointe des « coupes AGGIR et PATHOS » par les agences régionales de santé et les conseils départementaux. Désormais, le processus de validation des coupes est entièrement dématérialisé et de nombreuses étapes ont été entièrement automatisées.

L'application est plus souple et plus simple d'utilisation pour les médecins coordonnateurs, les médecins des agences régionales de santé et des conseils départementaux : connexion au logiciel à l'aide d'une simple page internet, réalisation des validations en ligne, ergonomie retravaillée.

Elle permet dans le même temps de sécuriser les informations puisque les données ne transitent plus par la plateforme de partage de fichiers, mais sont stockées sur un serveur accessible aux différents médecins concernés en fonction de leur habilitation. Les accès sont sécurisés par un identifiant et un mot de passe.

Comment fonctionne GALAAD ?

GALAAD est une application web accessible par internet.

Chaque médecin concerné se connecte à la page www.galaad.cnsa.fr et renseigne son login et son mot de passe. Il a alors accès à l'ensemble de données qui le concernent en fonction de son profil.

Quel accompagnement pour les médecins ?

L'interface GALAAD est présentée lors des formations PATHOS organisées dans les régions par les référents AGGIR et PATHOS. Ces formations sont ouvertes aux médecins des conseils départementaux et des agences régionales de santé.

La CNSA s'appuie sur l'expertise des docteurs Danièle Steinbach et Yannick Éon exerçants dans les agences régionales de santé du Centre et de Bretagne.

Une documentation complémentaire est disponible sur le site de la CNSA : www.cnsa.fr

En cas de problème technique, une assistance est mise à la disposition des utilisateurs. On la contacte par messagerie électronique support@cnsa.fr ou par téléphone, 01 56 20 64 40.